

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2013

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le mardi 14 mai 2013 à 19h15 à la mairie sous la présidence de M Gauthier, maire.

Etaient présents: Mes Duleau, Majesté et Scott et Ms Bureau, Corcket; Gauthier, Puech, Reynaud et Schaeffer.

Etaient absents: Ms Hunter, Marais et Martin.

Procurations: M Hunter a donné procuration à Me Majesté et M Martin a donné procuration à M Bureau.

Secrétaire de séance: Me Duleau.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12/04/13 est adopté à l'unanimité: 11 voix pour

I DEMANDE DE SUBVENTION FDAEC

Cette aide du Conseil Général de la Gironde est allouée pour 11510€ pour la commune de Paillet et doit être demandée avant le 15 juin.

Les travaux prévus: réfection du plafond de l'église (6255€), équipements de l'école (1021€), soufflerie air pulsé salle de sport (4796€), cuve double paroi (1292€), travaux atelier municipal (1949€), travaux salle de sport (1435€), étude thermique salle de sport (5178€); soit un total de 21929€ TTC avec 7694€ d'auto-financement.

Le conseil municipal approuve à 11 voix pour la demande de subvention FDAEC de 11510€.

II AUTORISATION EMPRUNT PHARMACIE

Les travaux de démolition de la pharmacie ont débuté. Une réunion de chantier est prévue le 15/05/13 à 14h. Le diagnostic « amiante » est attendu.

Le coût détaillé sur demande de Ms Bureau et Martin est présenté par Me Majesté. Le total sans le traitement anti-termites s'élève à 332929,42€ TTC. Un emprunt de 265000€ est donc nécessaire, sachant que la commune récupère la TVA au bout de 2ans, soit environ 65000€.

Après avoir contacté différentes banques, il s'avère que la Caisse d' Epargne est la plus intéressante. Elle propose un prêt au taux de 3,66% sur 15ans avec échéances dégressives: les remboursements capital + intérêts sont plus importants pendant les 7 premières années et diminuent par la suite. Le coût total du prêt sera de 338954,88€ frais financiers compris.

Après discussion, le conseil municipal autorise M le Maire à l'unanimité, 11 voix pour, à contracter un emprunt de 265000€ auprès de la Caisse d'Epargne au taux de 3,66% à échéances dégressives.

D'autre part Me Majesté s'est renseignée pour une renégociation des prêts en cours. Après consultation des différents organismes bancaires, il ne semble pas très intéressant de renégocier pour l'instant les prêts en cours, qui, soit se terminent dans peu de temps soit, sont à des taux assez bas.

Me Majesté souligne aussi qu'il reste un emprunt de 66000€ à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la rénovation du logement Palulos au-dessus de la cantine.

III MODIFICATION DES STATUTS CDC

Les communes de la Communauté de Communes doivent valider la re-formulation des statuts de la CDC. En effet la préfecture avait jusqu'à présent pris des arrêtés pour confirmer des compétences qui n'étaient pas dans les statuts d'origine. Ces annexes doivent être réintégrer dans le corps du texte des statuts.

Le conseil municipal délibère, 11 voix pour, la re-formulation des statuts de la CDC.

Me Scott rappelle que le conseil communautaire du 16 mai doit valider les nouvelles propositions de représentation des élus municipaux à la Communauté des Communes aux élections de 2014. Selon la loi actuelle, les petites communes ne pourraient avoir qu'un seul délégué communautaire. Les élus de la commune souhaitent favoriser les petites communes afin qu'elles aient au moins deux délégués. La commune de Paillet proposera donc d'accepter d'avoir 3 délégués à la Communauté des Communes lors des prochaines élections.

IV CONVENTION AVEC LA DDTM

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer propose une nouvelle organisation entre les communes et la DDTM, que les communes doivent approuver. La DDTM continuera à assister les communes. Mais, en particulier, les Certificats d'Urbanisme d'Information (CUI) seront, à présent, établis par les communes.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents, 11 voix pour, la convention avec la DDTM.

V DESHERBAGE DE LA BIBLIOTHEQUE

Jusqu'à présent, à chaque désherbage de la bibliothèque, le conseil municipal devait prendre une délibération. Renseignement pris par M Puech, il est possible de faire une délibération annuelle valable pour tous les désherbages de l'année en cours. Les ouvrages qui seront cédés à des particuliers, associations.... seront listés sur un état et un PV de constat sera établi.

Madame Scott rappelle qu'elle est à l'origine de la bibliothèque. Elle déplore les désherbages trop importants, de ne pas avoir été informée ni consultée, ni d'avoir été informée à la réunion de la inter-bibliothèque. Elle présente sa démission à la délégation pour la bibliothèque.

Délibération est prise à 8 voix pour, 1 contre de Me Scott et 2 abstentions Me Majesté et M Hunter, pour autoriser pendant un an les désherbages jugés nécessaires.

M Puech fait part de son inquiétude quant à la « survie » de la bibliothèque:la responsable doit cesser ses fonctions ainsi que certaines bénévoles. Pour cela une Assemblée Générale est organisée le 25 mai 2013.

VI QUESTIONS DIVERSES

1)Commission culturelle: prochaine réunion le 08 juin à 10h30 en vue de la fête de la musique du 22 juin. Est proposé un stand de livres suite au désherbage de la bibliothèque comme l'an passé. Le programme pour la fête du 22/06 est à peu près établi: 16h la fanfare de Barbey ensuite spectacle de bulles géantes « le savonnier », « les frères Peuneu », groupes de musique (Jazzmélon, la Onda), possibilité de repas préparé par le restaurant de la Liberté de Paillet, sur réservation à 6€ la

formule complète, le groupe de jeunes rock-ska « Joe la fougue », feu de la St Jean et clôture par le groupe de musique écossaise Scot Mish.

2)Redevance incitative: la décision par la Communauté des Communes de passer à la redevance incitative est repoussée au 20 juin 2013. Certaines communes semblent plus ou moins réticentes, aussi, M Trupin, président du Semoctom, se propose de rencontrer les élus des communes pour répondre à leurs questions. Le Conseil Municipal est d'accord pour accueillir M Trupin lors du prochain conseil du 07 ou 14 juin.

3)Rythmes scolaires: la décision de reporter à la rentrée de septembre 2014 la réforme a été actée par le DASEN. La réunion des maires et adjoints aux affaires scolaires, organisée par la Communauté des Communes le 3 mai, a validé que la mise en place de cette réforme serait pilotée par la CDC (recrutements des animateurs, proposition d'activités.....) mais que les communes resteraient maître d'oeuvre de leur organisation dans leur école respective.

4)Hameau du Château: suite à la réunion « voirie » du mois de mars, une réunion avec les propriétaires sera organisée le 13 juin à 18h30.
D'autre part M le maire indique qu'il signe l'acte d'achat du terrain de M Guiraud mercredi 15 mai.

5)Affaire « Royo »: cette habitation en bois au bord de l' Artolie a été construite malgré le refus de la déclaration préalable. Un agrandissement est en cours sans qu'aucune autorisation n'ait été demandée.

La DDTM a constaté les faits, un huissier a été mandaté et malgré l'arrêté de suspension des travaux le propriétaire a continué. La gendarmerie n'a toujours pas dressé le Procès Verbal et la sous-préfecture n'a encore pas réagi alors que ces différents intervenants pèseraient plus auprès du procureur. En effet, c'est en dernier recours au procureur de saisir le tribunal.

6)M Reynaud: signale que, à maintes reprises des jeunes descendent la côte de Bourbon en planche à roulettes et que cela présente un grand danger.
Il a d'autre part acheté la toile pour mettre des plantes dans l'îlot à l'entrée de Paillet.

7)M Schaeffer: la route de Lasserre est enfin regoudronnée, les bas côté devraient être aménagés sous peu.

Il a fait visiter la maison louée à Me Bouchin, à une agence et attend une nouvelle estimation des domaines.

Un panneau de signalisation pour la pharmacie durant les travaux est en cours de réalisation.

8)M Corcket: un nouveau problème dans la salle de sports est apparu: des pigeons entrent et font des dégâts.

La prochaine réunion du comité consultatif développement durable est prévue le 24 mai à 19h00, avec au programme: labellisation de la commune en territoire engagé « Bio » et plan énergie de la commune.

9)Me Scott: a reçu en tant que présidente de la Communauté de Communes, une personne proposant une Bande Dessinée sur le thème de la moralité.

10)M Bureau: demande ce que l'on a fait de l'ancienne tente de la pharmacie car un particulier l'aurait bien rachetée. La commune l'a récupérée et la met à disposition des associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

